

COMINAK : projet de réaménagement

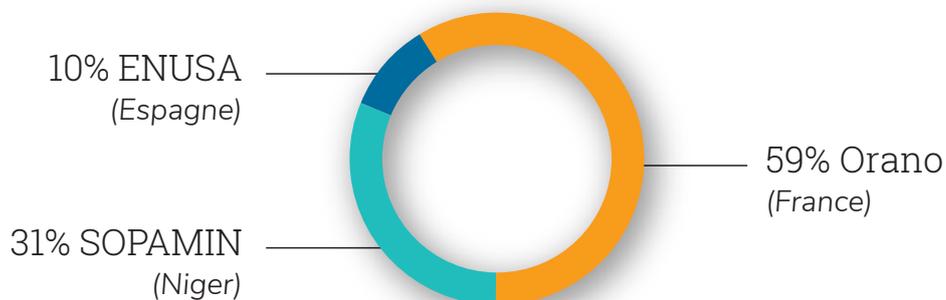
Dossier d'information



Le 31 mars 2021, la mine d'Akouta au Niger exploitée par COMINAK a cessé sa production après plus de 40 années de service et 75 000 tonnes d'uranium extraites. L'arrêt des activités minières a été décidé par son Conseil d'Administration le 23 octobre 2019. Cette date du 31 mars 2021 marque aussi le démarrage du chantier de réaménagement du site.



Actionnariat 2021*



ARRÊT DE PRODUCTION & PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT

La COMINAK, créée le 12 juin 1974, a produit environ 75 000 tonnes d'uranium de 1978 à fin 2020.

La COMINAK a exploité depuis 1978 les gisements d'Akouta, Akola et Ebba situés dans la région d'Agadez. L'épuisement de ses réserves est à l'origine de la décision prise par le Conseil d'Administration de ne plus poursuivre des activités opérationnelles.



MESSAGE DE MOUSSA SOULEY

Directeur Général de la COMINAK

Après plus de quarante ans d'exploitation,

l'épuisement de nos gisements est devenu une réalité. Notre vision, c'est de mener à bien notre projet de réaménagement, conformément à la réglementation nationale, et aux bonnes pratiques et standards internationaux, avec l'implication des parties prenantes, pour qu'ensemble nous réalisons cette phase de façon responsable.

* Depuis fin février 2021, Orano Mining détient 59% du capital de COMINAK après la reprise de la part détenue par l'un des actionnaires historique, la société japonaise OURD.

Nos engagements

Dans le cadre du réaménagement du site de COMINAK, nous nous engageons à dialoguer et communiquer de façon continue et transparente avec les parties prenantes, à mener des travaux de réaménagement qui permettront de rendre un site sûr, sain et non polluant, dans le respect des normes nationales et des recommandations internationales, de soutenir nos salariés et les sous-traitants dans un plan de reconversion et dans le développement de projets d'entrepreneuriats éligibles et viables, et d'agir pour une transition sociétale pérenne, durable et utile pour les populations.

Plus concrètement, dans le cadre de la fin des travaux d'exploitation du site d'Akouta et des réaménagements qui en découlent COMINAK s'engage à :



Restituer en fin de travaux un site sûr, sain, non polluant, dans le respect des normes nationales et des recommandations internationales

- Démarrer les travaux de réaménagement dès la fin des activités de production
- Mettre en œuvre un plan de surveillance de l'environnement adapté dès le démarrage, sur une période initiale de surveillance réglementaire de 5 ans extensible si les conditions le nécessitent.
- Réaliser un diagnostic complet et traiter les locaux radiologiquement marqués de la ville d'Akokan suivant les critères définis dans le cadre du plan compteur validé de manière tripartite en 2010
- Limiter au maximum la superficie des terrains radiologiquement marqués en zone industrielle
- Respecter pour le public une dose efficace ajoutée annuelle totale inférieure ou égale à 1 mSv
- Assurer la stabilité physique des stockages
- Garantir pour la Mine la stabilité du réaménagement des ouvrages débouchant au jour
- Assurer le traitement et la surveillance des aquifères afin que l'eau potable fournie à Arlit respecte les normes de potabilité nationales et internationales (OMS)



Soutenir nos salariés et les sous-traitants dans le plan de reconversion

- Conseiller chaque salarié dans une reconversion professionnelle
- Mettre en place les mesures d'accompagnement adaptées pour chaque salarié
- Accompagner les salariés et les sous-traitants dans des projets d'entrepreneuriat éligibles et viables
- Assurer aux anciens salariés exposés aux rayonnements ionisants, un suivi médical post-professionnel gratuit dans le cadre de l'OSRA - Observatoire de la Santé de la Région d'Agadez.



Agir pour une transition sociétale pérenne, durable et utile pour les populations

- Impliquer les parties prenantes locales dans le processus de décision avant la fermeture et dans le suivi des travaux de réaménagement de site
- Accompagner le processus d'une communication continue et transparente
- Transférer les réseaux électrique et eau potable de la cité minière aux sociétés en charge de la distribution d'eau et d'électricité au Niger
- Transférer les logements et lieux communs de la cité minière à l'État
- Transférer l'hôpital de COMINAK à l'État sur une période de 3 à 5 ans, et assurer un accompagnement pour une durée de 5 ans supplémentaires
- Accompagner le maintien et, si possible, le développement des activités de maraîchage sur la ville d'Akokan
- Favoriser la reconversion des personnes économiquement impactées par la fermeture via le soutien à l'entrepreneuriat
- Mettre en place un programme ambitieux de recours à la sous-traitance et à la main d'œuvre locale et nationale dans la réalisation des travaux de réaménagement

Projet de Réaménagement



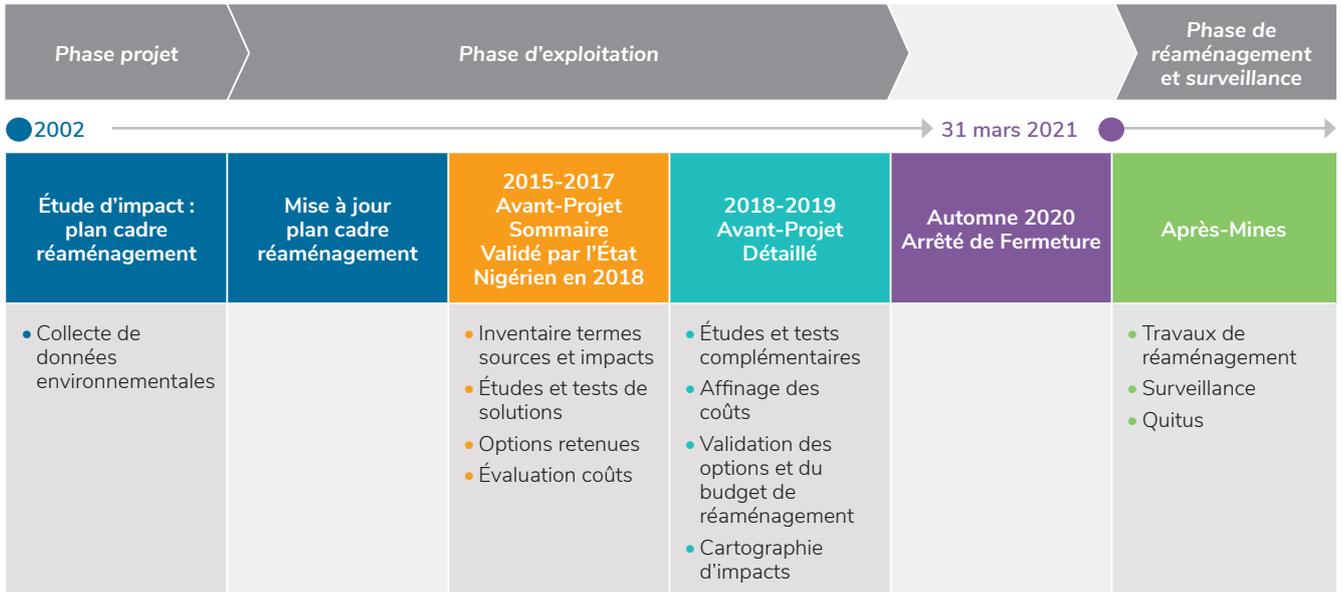
Le réaménagement et l'après-mines font partie intégrante de la vie d'un projet minier.

Les étapes du projet

Les études de réaménagement du site COMINAK ont débuté en 2002 avec la collecte de données environnementales pour éclairer la planification de la fermeture. Les plans de réaménagement ont été mis à jour régulièrement au cours des années suivantes afin d'y inclure les résultats de données supplémentaires et d'études techniques pour informer les options de fermetures possibles. Pour mieux anticiper l'arrêt de nos activités d'exploitation, un plan cadre de réaménagement a été réalisé entre 2016 et 2017 sous forme d'Avant-Projet Sommaire (APS). En 2019 ce plan a été repris sous forme d'Avant-Projet Détaillé (APD) pour préciser les options techniques, sociales et sociétales du réaménagement, les chiffrages et le planning de mise en œuvre associés.

À la demande des actionnaires de COMINAK, un expert indépendant a réalisé un audit de l'APD avant sa finalisation. **L'Arrêté de fermeture de l'exploitation de la mine de COMINAK a été signé par le Ministre des Mines du Niger le 15 Octobre 2020.**

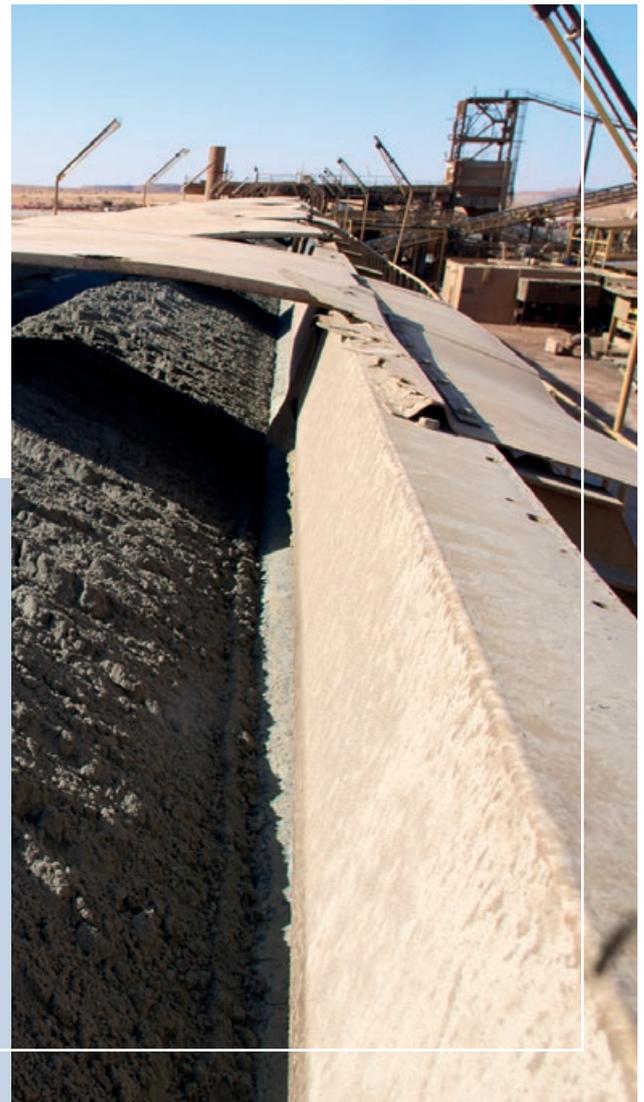




L'équipe dédiée

L'équipe en charge du projet réaménagement a été composée du personnel du site ayant une formation technique ainsi que des experts en réaménagement et en gestion de projet du groupe Orano.

Des échanges réguliers ont lieu avec un Comité Technique nommé par le Ministère des Mines du Niger pour suivre les sujets techniques et fournir des informations sur les enjeux sociétaux potentiels en vue de la mise en œuvre du plan de réaménagement prévu dans l'APD.



BONNES PRATIQUES INTERNATIONALES

Pour confirmer le respect des normes de l'ICMM (International Council on Minings and Metals), une analyse des écarts entre le guide de réaménagement de l'ICMM réunissant les meilleures pratiques du secteur et le projet de réaménagement de COMINAK a été menée en octobre 2019. Cette analyse a permis de définir des axes d'améliorations dans la mise en œuvre et le suivi du projet de réaménagement.

GOUVERNANCE

INTERNE	MIXTE (COMINAK + ADMINISTRATION)	ADMINISTRATIF ET POLITIQUE
<ul style="list-style-type: none"> ● Équipe projet ● Experts externes ● Comité de pilotage 	<ul style="list-style-type: none"> ● Comité technique ● Parties prenantes de l'Administration, des Élus et de la Société Civile 	<ul style="list-style-type: none"> ● Comité d'Orientation ● Ministère des Mines ● Comité National de Suivi

Le Comité d'Orientation créé auprès du Premier Ministre du Niger a pour mission d'orienter les acteurs pour une bonne réussite de processus d'arrêt des activités de la COMINAK et du réaménagement du site, Le Comité d'Orientation réunit sous la présidence du Ministre d'État à la Présidence et du Ministre des Mines, des principaux Ministres de l'État du Niger ainsi que des représentants de la Région d'Agadez. Les représentants d'Orano au Niger, les Directeurs généraux de SOMAÏR et de COMINAK sont invités aux réunions du Comité.

Le Ministère des Mines détient la tutelle du secteur minier et des textes applicables ; il valide les dossiers et signe les actes et les autorisations aux différentes étapes du processus ; il fait appel aux autres ministères dans leurs domaines de compétences.

Les 3 volets du réaménagement



Les principaux enjeux du réaménagement sont :

- 1 Technique** : assurer une stabilité pérenne en termes de sécurité et salubrité publique, réduire autant que raisonnablement possible (principes ALARA) les impacts résiduels ainsi que la surface des terrains soumis à restriction d'usage après le réaménagement.
- 2 Social** : minimiser l'impact social de cette cessation des activités de production et garantir un traitement juste et équitable à l'ensemble des salariés.
- 3 Sociétal** : prendre en compte et minimiser les impacts sociétaux de la fermeture, en assurant une transition pérenne, adaptée aux besoins des populations et dans la limite de la responsabilité de l'entreprise.

Pour répondre à ces enjeux, un plan de réaménagement comprenant les volets techniques, social et sociétal a été défini dans l'APD.



1

VOLET
technique



Le volet technique comprend le réaménagement de l'ensemble des termes sources du site recensés.

Les principaux sont : les travaux miniers souterrains, l'usine et les installations de surface, la verse à résidus et les bassins.

Tous les travaux seront réalisés dans l'objectif de laisser **un site sûr, sain et non polluant**. Les activités de réaménagement feront l'objet d'un suivi environnemental poussé, qui se prolongera plusieurs années après la fermeture.

SÛR	Éliminer les risques d'accidents physiques liés aux installations, aux carrières, aux bassins et aux ouvrages de liaison jour/fond
SAIN	Rendre le site conforme à la réglementation sur la radioprotection et éliminer les risques liés aux produits et résidus chimiques
NON POLLUANT	Minimiser l'empreinte de la pollution et faire en sorte que le site et les déchets ne soient pas une source de pollution future

Les études de réalisation, nécessaires à la préparation des travaux, se poursuivent jusqu'en 2021.

Les travaux de réaménagement ont débuté le 1^{er} Avril 2021 dès l'arrêt de l'exploitation avec le réaménagement des travaux miniers souterrains qui consistent en un démantèlement partiel des équipements du fond ainsi que le bouchage des liaisons jour fond. Une première phase d'environ 5 ans comprendra également le réaménagement de la verse à résidus par

reprofilage et couverture ainsi que le démantèlement total de l'usine et des installations de surface.

Le réaménagement des bassins effluents débute également dès 2021 et se déroulera sur une durée d'environ 11 ans, avec une date de fin de réaménagement prévue en 2032.

La surveillance environnementale sera poursuivie à la fin des travaux de réaménagement pendant une période d'au moins 5 ans à l'issue de laquelle un bilan de ses résultats sera effectué. La surveillance sera complétée par un suivi du noyage des travaux miniers souterrains et par un contrôle régulier de la qualité des travaux de réaménagement avec une attention particulière en cas d'événements climatiques exceptionnels.

Plus d'information sur les différents lots de travaux dans le document "COMINAK : Travaux de réaménagement"



ÉTAPES DU RÉAMÉNAGEMENT

1^{er} AVRIL
2021



DÉCEMBRE
2032

Financement des travaux

Les travaux sont financés en partie par un fonds constitué depuis plusieurs années par la COMINAK, dont une partie de la production annuelle est "épargnée" en vue du réaménagement.

Les modalités de définition du financement complémentaire nécessaire à la pleine exécution du plan réaménagement sont en cours de finalisation par les actionnaires* de la société.



MOBILISATION DES SOUS-TRAITANTS

COMINAK a développé une politique de sous-traitance permettant à un maximum d'acteurs locaux de trouver une place correspondant à leur capacité et à leur expertise dans la mise en œuvre des travaux.

ACTION SOCIÉTALE EN FAVEUR DE LA SOUS-TRAITANCE

La COMINAK a engagé de façon volontariste une action sociale en faveur des employés sous-traitants contenant de la formation, l'aide à l'entrepreneuriat et un volet financier. Le volet financier signé le 21 avril 2021 porte sur une contribution de fin de chantier aux

salariés des entreprises en contrat effectif avec COMINAK et présents au sein de leurs effectifs, en CDI au 31 décembre 2020. Le montant de cette contribution est à hauteur des droits légaux de licenciement dûs par leurs employeurs.

Les objectifs chiffrés étant définis, les conditions d'accès aux formations (permis de conduire B, C, D et E ; bureautique) ainsi que des modalités de soutien des projets d'entrepreneuriat des sous-traitants dans le cadre du programme global lancé par COMINAK en décembre 2020 sont en cours de préparation.

* La société japonaise OURD, l'actionnaire historique de la COMINAK, a contribué à hauteur de 25% au devis de démantèlement et de transition lors du rachat par Orano de sa participation en février 2020.



2

VOLET **social**





La stratégie sociale de fermeture de COMINAK est basée sur l'anticipation des départs afin de minimiser l'impact social de cette cessation des activités de production et ce faisant, garantir un traitement juste et équitable à l'ensemble des salariés dans un cadre défini et formalisé.

Anticipation

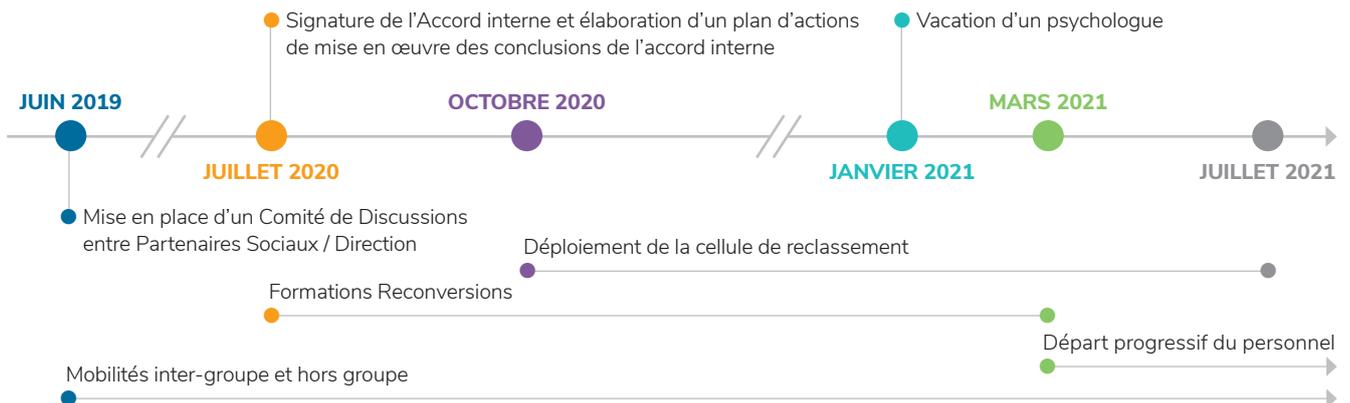
Suite au constat d'épuisement des réserves exploitables, COMINAK a souhaité anticiper la gestion des effectifs en fin de vie du site et a mis en place plusieurs années avant la décision d'arrêt, une série d'actions permettant une meilleure maîtrise de la transition sociale :

- L'analyse systématique de toute sortie des effectifs pour départ en préretraite avant la prise de décision de remplacement
- Le développement de la polyvalence
- L'externalisation de certaines missions avec des contrats revus.

Cette démarche d'anticipation a également concerné la gestion des effectifs de la sous-traitance : montée en compétences du personnel ; mise en portage de certains parmi les plus méritants ; réduction progressive des effectifs à travers une revue des contrats tenant compte de l'évolution de nos activités, etc.

DIALOGUE SOCIAL SOUTENU ET PERMANENT

Bien avant l'annonce de la décision du Conseil d'Administration de l'arrêt de production, la Direction et les Partenaires Sociaux ont mis en place un comité de discussion afin de réaliser un travail préparatoire sur l'ensemble des points faisant l'objet d'un protocole d'accord du Plan Social. La Direction de COMINAK s'est engagée à maintenir un dialogue social soutenu et permanent tout au long de cette phase de vie de la mine. Un accord sur le Plan Social a été signé avec les représentants du personnel et l'Administration du Travail du Niger le 20 novembre 2020.



Une cellule de reclassement

COMINAK met en place pour ses salariés un dispositif qui prévoit outre le dispositif conventionnel, légal et réglementaire, des mesures complémentaires de reclassement interne et externe. Ce dispositif est opérationnel à travers une cellule de reclassement, composée de professionnels RH dédiés.

Les différents types de reclassement possibles sont :

- **Départs mesures d'âges (retraite et préretraite)**
- **Reconversion professionnelle par la formation**
 - en interne sur site
 - en externe du site, dans le cadre d'accompagnement par la cellule de reclassement
- **Entrepreneuriat**
 - Accompagner les salariés et les sous-traitants dans des projets d'entrepreneuriat éligibles et viables
- **Mobilité groupe au Niger et hors Niger**
 - Plus de 50 mobilités réalisées au 31 mars 2021
- **Reclassement auprès des entreprises locales, dans la sous-région et à l'international**
 - Démarches avec les Ministères des Mines, du Pétrole et de l'Emploi pour étudier les possibilités de placement dans les grands projets industriels (pipeline, Barrage de Kandaji...)
- **Maintien d'une partie des effectifs pour assurer les travaux de réaménagement du site.**



MESSAGE DE MARIAMA MAYAKI

DRH de COMINAK

Les salariés de COMINAK ont de multiples compétences dans les domaines du bâtiment et des travaux publics, de l'électricité, de la mécanique, ou encore de la maintenance industrielle ; compétences qui ont été développées tout au long de leurs carrières chez COMINAK grâce notamment au programme ambitieux de formation et de mentorat. Ces compétences sont un levier clé pour un reclassement réussi de nos salariés.

Formations en reconversion et développement des compétences (personnes formées au 31 mars 2021)

245

Permis Poids lourd/
Transport en commun

40

Conduite des engins
des travaux publics

242

Création et gestion
d'entreprise

161

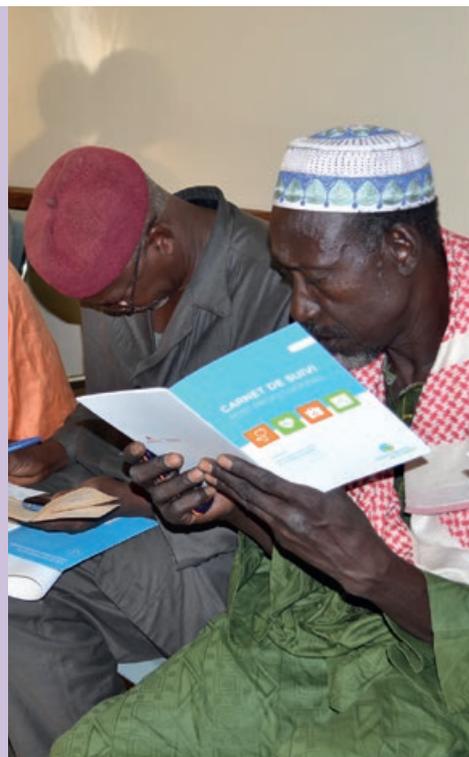
Informatique (bureautique)



OSRA : UN SUIVI MÉDICAL POST-PROFESSIONNEL

L'accord d'accompagnement des salariés prévoit la mise en place d'un suivi médical post-professionnel gratuit dans le cadre de l'OSRA - **Observatoire de la Santé de la Région d'Agadez**.

L'OSRA a été mis en place en 2012 en partenariat entre le groupe Orano, les sociétés minières, l'État du Niger, les associations d'anciens mineurs et la société civile nigérienne. Tout ancien salarié exposé aux rayonnements ionisants de SOMAÏR, COMINAK et IMOURAREN SA bénéficie d'un examen médical gratuit tous les 2 ans. L'objectif est d'assurer un suivi médical indépendant et de détecter d'éventuelles pathologies en lien avec l'exposition aux minerais radioactifs. Sur plus de 4 700 consultations réalisées à ce jour, aucune maladie détectée n'est liée à cette exposition.



FOCUS

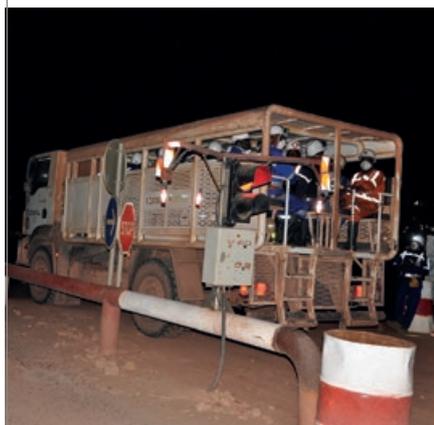
Le dernier tir de minerai de COMINAK

Le dernier tir de minerai est intervenu ce jeudi 25 mars à 23h46, suivi par la remontée du fond de l'équipe le lendemain à 7h30. Ces derniers mineurs ont procédé à la fermeture symbolique de la mine dont les clés ont été remises au Directeur Général. Pour la circonstance l'alarme du site a sonné 47 secondes qui marquent les 47 ans d'activités de cette grande mine souterraine. Une stèle commémorative a été dressée en hommage à tous les mineurs.

Pour **Moussa SOULEY**, Directeur Général de COMINAK: « Merci à vous tous, l'histoire retiendra que vous avez marqué cette étape avec courage et dignité. »



« J'ai toujours eu beaucoup d'estime pour les mineurs, un respect pour le métier et une reconnaissance de tout ce qu'ils ont donné pendant ces longues années. » s'est exprimé **Nafana MAYALDOU**, Préfet du département d'Arlit.



Pour **Nicolas MAES**, Directeur de l'activité minière d'Orano : « Depuis Akouta, vous avez eu un impact sur la planète. Votre travail a permis d'éviter l'émission d'1 milliard de tonnes de CO₂. »





3

VOLET **sociétal**





Les enjeux

La COMINAK est un acteur majeur de la vie économique de la ville d'Akokan, faisant vivre 650 salariés et leurs familles, des sous-traitants, et le commerce induit. La fermeture aura donc un impact économique certain sur la ville.

La réussite de la transition sociétale passe tout d'abord par le transfert des infrastructures gérées par la COMINAK en limitant l'impact sur les populations.

- **Cité minière** : Les salariés de la mine sont logés gratuitement et la COMINAK leur fournit gratuitement, l'eau, l'électricité et l'entretien,
- **Santé** : La COMINAK a construit un hôpital à AKOKAN en 1978. Les soins médicaux sont gratuits pour les salariés, sous-traitants, ayant-droits et les extérieurs y ont un accès.



CONCERTATION AVEC DES PARTIES PRENANTES

L'objectif du volet sociétal est de réussir une transition sociétale **pérenne, durable et utile pour les populations**. L'implication de l'ensemble des parties prenantes est essentielle pour l'atteinte de cet objectif.



Une cartographie des impacts

Une première consultation officielle de l'ensemble des parties prenantes locales et nationales dans le cadre du projet de réaménagement, réalisée en 2019, a ainsi permis d'établir une cartographie des impacts sociétaux de la fermeture, classés par criticité.

Entre 50 et 70 parties prenantes rencontrées

Le plan de transition sociétale découle de cette cartographie, chaque action ayant pour but de minimiser les impacts identifiés.

Il a été élaboré en concertation avec les Ministères concernés (Mines, Environnement, Urbanisme, Santé, Agriculture et Élevage, ...), les autorités administratives et coutumières, les élus, la société civile et les partenaires.

LE PLAN INCLUT :

- les conditions d'accès à la santé,
- les conditions d'accès à l'eau,
- la gestion des infrastructures urbaines (de la cité d'Akokan) eaux usées et électricité,
- le soutien à l'activité économique et l'aide à la reconversion économique, notamment via l'entrepreneuriat et dans l'industrie maraîchère très présente dans la région.

Le plan de transition s'étale sur **5 à 10 ans selon les actions**, pour permettre un accompagnement adapté selon les thématiques, et assurer une transition la plus progressive possible.

HÔPITAL

Cession de l'hôpital de COMINAK à l'État, bâtiments et équipements

Signature de la Convention avec le Ministère de la Santé Publique du Niger le 8 octobre 2020 :

- un transfert progressif sur 5 ans : fonte naturelle du personnel en biseau avec le personnel médical public
- un accompagnement financier de 10 ans pour la prise en charge des budgets d'entretien, de maintenance et des utilités
- date de mise en application de la convention : 1^{er} juillet 2021
- gratuité des soins maintenue jusqu'au 1^{er} janvier 2022



INFRASTRUCTURES

Transfert des infrastructures de la cité minière à l'État (+1 400 bâtiments)

- Signature d'une Convention avec le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat le 8 février 2021
- Date de mise en application de la convention : 1^{er} juillet 2021





Transfert du réseau d'eau potable (réseau distribution et forages) à la SEEN/SPEN

- Signature de la Convention avec la SPEN le 30 décembre 2020
- Pose des conduites de raccordement par COMINAK
- Compagnonnage technique par COMINAK pendant 3 mois
- Participation financière de COMINAK à l'entretien des piquages en ville induite pendant 2 ans
- Date de mise en application de la convention : 31 juillet 2021
- Trois (3) puits seront mis à la disposition de la SPEN pendant 2 ans

Transfert du réseau électrique à NIGELEC

- Discussions finalisées et convention en attente de signature (date de mise en application à fixer)

ENTREPRENARIAT

- **Bénéficiaires** : salariés COMINAK, les sous-traitants, fournisseurs et promoteurs des départements d'Arlit et Ifrouane
- **Modalités** : Sous-traitance à la Maison de l'Entreprise, cabinet spécialisée en actions de formations et accompagnement au montage des business plans, recherche de financement.
- **Cible** : Accompagnement de 50 projets

INDUSTRIE MARAÎCHÈRE

- Transfert de 3 puits d'eau potable existants équipés en pompe solaire (couverture des besoins actuels)
- Accompagnement de la commune d'Arlit-Akokan au montage d'un nouveau projet maraîcher



ÉDUCATION

- Maintien subventions (paiement des utilités) dans les écoles de la cité pendant 10 ans
- Développement d'un projet de bourse d'étude
- Conformément aux engagements, COMINAK maintient des subventions culturelles et sportives avec un montant dégressif sur 5 ans



PROGRAMME D'AIDE À LA CRÉATION D'ENTREPRISE

La COMINAK, via son partenaire la Maison de l'Entreprise, expert reconnu au niveau national, a lancé une campagne d'appel à candidatures de projets d'entrepreneuriat.

Les projets sélectionnés bénéficieront d'un accompagnement "technique" de la part de la Maison de l'Entreprise : aide au montage du business plan, à la gestion d'entreprise, aide à la constitution du dossier de prêts bancaires et de "gestion". Une fois l'entreprise créée, des porteurs de projet pourront être accompagnés pendant les deux premières années d'activité.

La COMINAK soutient l'intervention de la Maison de l'Entreprise pendant toute la durée du programme.

Communication et Transparence



BUREAU D'INFORMATION À AKOKAN

Le Bureau d'information est situé en zone urbaine d'Akokan. Il peut recevoir au maximum une vingtaine de personnes dans le hall qui sert de lieu de réunion. Le bureau est également utilisé pour toutes les activités sociétales de COMINAK (rencontres avec les représentants des populations et autres appuis aux populations). Ce bureau reste opérationnel pour toute la période du réaménagement.

Ateliers de partage

Chaque étape de projet est accompagnée par des actions de communication ciblées. En 2020, plusieurs sessions d'information et de dialogue avec les parties prenantes ont été organisées sur site.

- un atelier d'information et de partage afin d'échanger sur les options de réaménagement retenues pour les trois volets du projet
- une commission locale d'information
- une réunion de présentation des travaux de réaménagement auprès des sous-traitants

Les visites du site ont été organisées à plusieurs reprises afin de permettre aux représentants des autorités de suivre l'avancement des travaux de préparation



Le projet de réaménagement de la COMINAK a son propre site web :
<https://www.orano.group/reamenagement-cominak>



Orano, 40 ans d'expérience dans le réaménagement



Orano, actionnaire de COMINAK à 59%, fort d'un savoir-faire et d'une expertise dans le domaine de la gestion de l'après-mines de plus de 40 ans, s'engage à supporter techniquement le projet, aux côtés de l'État du Niger et des autres actionnaires.

Cluff Lake, site minier réaménagé, Canada



Visite commentée du site minier réaménagé du Bosc, France

La COMINAK veillera à ce que cette transition s'opère dans le respect de ses standards opérationnels et ceux du groupe Orano en termes de sécurité, santé et environnement.

Orano travaille avec l'État du Niger sur un plan de continuité des activités dans le nord du pays avec, notamment, la poursuite de l'exploitation du site minier de SOMAÏR et le développement du projet IMOURAREN.

LES MINES RÉAMÉNAGÉES PAR ORANO ET SES FILIALES

- La mine de **Cluff Lake** au Canada (exploitée de 1980 à 2002)
- Le site minier de **Mounana** au Gabon (exploité de 1961 à 1999)
- **235 sites miniers** en France (exploités de 1948 à 2001)



Mine à ciel ouvert du Puy de l'Âge réaménagée, Limousin, France



Vue aérienne du site minier réaménagé de Cluff Lake, Canada



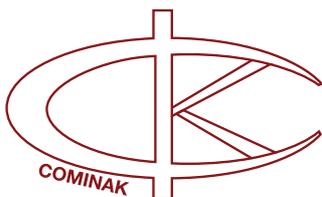
Usine de traitement du site minier de Mounana, Gabon



Vue aérienne du site réaménagé de Mounana, Gabon

Nos engagements

Dans le cadre du réaménagement du site de COMINAK, nous nous engageons à dialoguer et communiquer de façon continue et transparente avec les parties prenantes, à mener des travaux de réaménagement qui permettront de rendre un site sûr, sain et non polluant, dans le respect des normes nationales et des recommandations internationales, de soutenir nos salariés et les sous-traitants dans un plan de reconversion et dans le développement de projets d'entreprenariats éligibles et viables, et d'agir pour une transition sociétale pérenne, durable et utile pour les populations.



Bureau d'Information et de Communication

Villa 223, cité Akokan-COMINAK

Tél fixe : 3223 ■ Tél IP : (0033 1) 959758 ■ Cellulaire : 00227 80002013

<https://www.orano.group/reamenagement-cominak>